

Aussi, nous, l'**UNIC**, 1^{er} syndicat professionnel exclusivement représentatif des écoles de conduite, vous demandons par la présente et expressément :

- 1- À être reçus sans délai par la commission spéciale parlementaire afin d'être auditionné ;
- 2- Que, d'ici-là, les travaux et amendements concernant notre profession soient suspendus faute à l'impossibilité de la représentation syndicale professionnelle de pouvoir être en situation de nourrir et éclairer la réflexion parlementaire sur un sujet pour lequel il est d'ailleurs prévu ultérieurement, par le gouvernement lui-même, une autre étape législative ;
- 3- Le retrait des amendements concernant l'affichage des taux de réussite et du code à l'école qui sont fondamentalement une fausse bonne évolution et qui auront des conséquences inverses à l'effet recherché, si tant est que l'effet soit celui d'un progrès en matière de sécurité routière.

Faute de quoi, les organisations professionnelles prendrons leurs responsabilités et mettrons en œuvre toute action nécessaire à la défense des 11 500 auto-écoles de ce pays et des 40 000 personnes qui y travaillent, dévouées à la cause de l'apprentissage à la conduite et donc de la sécurité routière, et dont nombre d'entre eux sont encore présents, avec ce local si décrié, dans des communes voire des quartiers de plus en plus dévitalisés.

Comptant sur votre volonté de ne pas maintenir cette situation de fragilisation et d'injustice à l'égard de notre profession, nous vous prions de croire, Monsieur le Président, en l'expression de notre respectueuse et vigilante considération.

Philippe Colombani
Président



7 rue André Lebourblanc
78590 Noisy le Roi
N° SIRET : 452 276 454 00017

à Monsieur François BROTTE
Député
Président Commission spéciale « Croissance Activité »
Assemblée Nationale
Place Bourbon
78007 Paris

--

Copie à :

Monsieur Bernard CAZENEUVE, Ministre de l'Intérieur

Monsieur Emmanuel MACRON, Ministre de l'Économie

Mesdames et Messieurs les députés, membre de la commission spéciale « Croissance Activité »